



VILLE DE
WAVRE

Ville de Wavre
Place de l'Hôtel de Ville 1
1300 WAVRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'aide au développement commercial

Wavre, le 29 mai 2024 - La Ville de Wavre présente les aides accordées aux commerces locaux. Les résultats du Fonds de Développement Commercial et le lancement d'Objectif Proximité sont présentés dans ce dossier.

Reconnaissant l'importance de renforcer le dynamisme commercial de Wavre, la Ville a mis en œuvre une politique visant à créer un environnement propice à la croissance des commerces. **Le Fonds de Développement Commercial** est une extension de cette politique, visant à encourager l'établissement de nouveaux commerces à Wavre.

Ce dernier, ayant porté ses fruits, est à présent clôturé et c'est un dispositif régional qui lui succède : **Objectif Proximité**. Une aide accordée aux porteurs de projet qui souhaitent (re)lancer leur commerce à Wavre et qui leur accordent une prime d'aide à l'aménagement.

❖ **Le Fonds de Développement Commercial**

En 2022, la Ville de Wavre a initié le programme « Fonds de Développement Commercial », une initiative visant à soutenir les entrepreneurs qui souhaitaient établir leur futur commerce à Wavre. Les lauréats sélectionnés après dépôt de leur candidature dans le cadre d'un appel à projets recevaient des subventions financières de la Ville de Wavre, qui pouvaient se décliner en deux volets : une aide au loyer (jusqu'à 15.000 €) et une prime à l'installation (jusqu'à 5.000 €).

- **Périmètre d'action**

En accordant une subvention aux entrepreneurs qui souhaitaient s'établir à Wavre, l'objectif principal était de réduire le nombre de locaux commerciaux vacants, de revitaliser le commerce et d'améliorer la diversité commerciale. Un périmètre d'action avait été identifié, comprenant principalement les rues commerçantes du centre-ville de Wavre ainsi que certaines rues de Limal et Bierges.

À Wavre : la rue du Pont du Christ, la rue Haute, la rue du Commerce, la rue du Chemin de Fer, la place Cardinal Mercier, le quai aux Huitres, la place Alphonse Bosch, la rue Barbier, la courte rue des Fontaines, la rue des Brasseries, la rue Charles Sambon, la rue de Flandre, la rue de la Source, la ruelle Nuit et Jour et la rue de Nivelles (à hauteur de l'Hôtel de Ville).

À Limal : la rue de la Station (périmètre : la place Albert 1^{er}), la rue Edmond Laffineur, la rue Charles Jaumotte (entre le carrefour de la rue de l’Amitié et la place Albert 1^{er}), l’avenue de la Gare et la rue Joséphine Rauscent (du carrefour de l’avenue du 13^e Tirailleur jusqu’à la place Albert 1^{er}).

À Bierges : la route Provinciale (du carrefour de la rue des Combattants au carrefour de la rue de la Wastinne).

- **Les 14 lauréats**

Le Fonds de Développement Commercial visait également à favoriser l’établissement de commerces spécifiques en fonction des besoins identifiés dans des zones précises. Il s’agissait également de sélectionner les candidatures proposant l’établissement de commerces de qualité, dont le lancement a été soigneusement planifié et affiné.

Durant deux ans, **33 candidatures ont été introduites**. Après analyse des dossiers et passage devant le dernier jury (décembre 2023), **les aides du FDC sont à présent gelées** et nous connaissons les **14 lauréats** sélectionnés.

2022	2023
- FlatBike Avenue de la Gare 2 - Limal	- Dress Concept Rue Haute 15 - Wavre
- Arty Rue du Commerce 19 - Wavre	- Gang de créateurs Rue Charles Sambon 8 - Wavre
- Un Giorno all improvviso Rue Charles Sambon 6 - Wavre	- LabelGemme Rue du Commerce 32 – Wavre
- arts2be Rue du Pont du Christ 37 - Wavre	- Fleurs Gabriela Place Albert 1er 15A - Limal
- Seventeen Rue du Pont du Christ 4 - Wavre	- Eden Park Rue Haute 24 - Wavre
	- Cup Pasta Rue Haute 14 - Wavre
	- Verre Y Good Rue du Commerce 7 - Wavre
	- Caprice Avenue de la Gare 1 - Limal
	- Papa et fiston Place Cardinal Mercier 12 - Wavre

- **Primes accordées**

Les lauréats sélectionnés reçoivent des subventions, pouvant atteindre jusqu'à 41.000 € en 3 ans, se déclinant en deux volets :

- **Installation** : maximum 5.000 € contre justificatifs de factures liées à l'installation du commerce.

- **Loyer** : la moitié du loyer est versée (prime max de 1.250 €/mois) la 1^{ère} année, ensuite, elle diminue de 20 % chaque année.

La Ville aura versé en tout 444.297,61 € après 3 ans, en considérant que tous les lauréats continuent leur activité et restent subsidiés. En effet, le règlement prévoit un contrôle du bilan financier des lauréats 1 an après l'octroi du fonds. Si une mauvaise santé ou gestion est détectée, le Collège pourrait décider d'arrêter de verser les primes.

❖ Objectif Proximité



Avec la clôture de ce dossier de financement, un nouveau dispositif régional, « **Objectif Proximité** », prend le relais pour soutenir le développement du commerce local dans les villes et villages de Wallonie. Cette aide n'est plus uniquement accessible aux porteurs de projet souhaitant s'installer dans une cellule vide, mais également aux commerçants établis qui désirent réorienter leur activité.

Ce dispositif offre aux candidats-commerçants éligibles une prime d'aide à l'aménagement de leur commerce. Le montant vient d'être revu à la hausse, passant de 6.000 € à **7.500 €** htva.

- **Deux volets**

Je m'installe :

- Soutien à l'installation de nouveaux commerces dans des cellules vides du périmètre défini.
- Continuité du mécanisme Créashop-Plus.

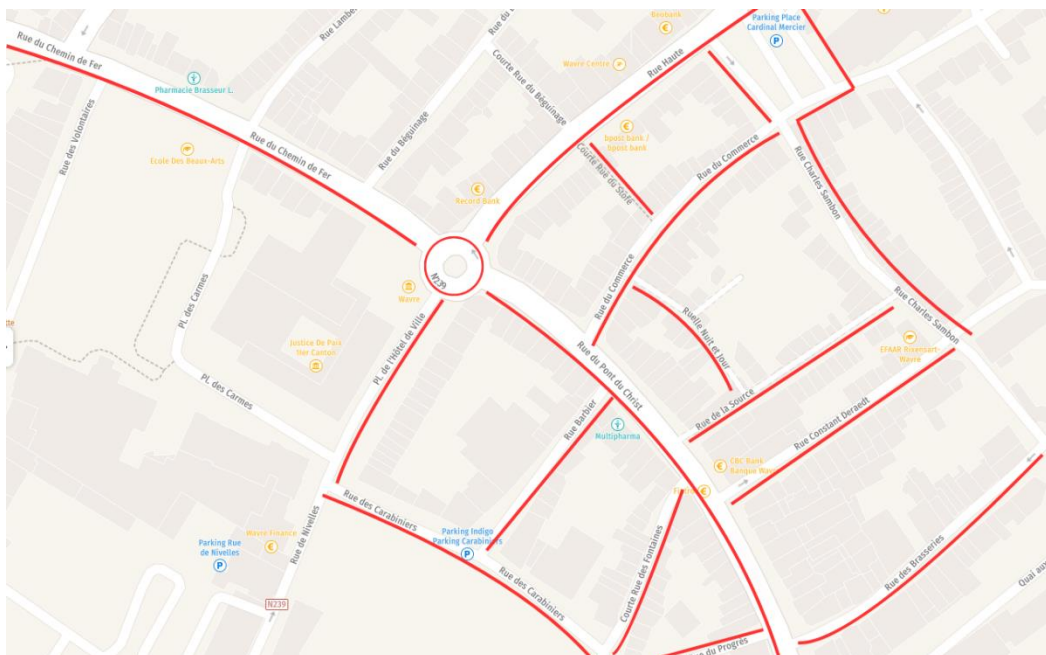
Je me réinvente :

- Soutien aux commerçants déjà installés, dans le périmètre défini, souhaitant se repositionner et/ou faire évoluer leur entreprise de façon novatrice et en lien avec les besoins identifiés de la centralité.
- Permet aux commerçants de longue date d'adapter leur offre aux nouvelles habitudes de consommation, de redéfinir leur concept.

- **Périmètre d'action**

Le périmètre d'action a récemment pu être élargi :

- **La rue Haute** : du n°30 « Babel » au n°3 « Dominos Pizza » - Le « Namurois » & « Proximus » étant exclus.
- **La place Cardinal Mercier** : du n°1 « Proximus » au n°25 « Le Namurois »
- **La rue du Commerce** : du n°1 « Glacier Carette » au n°32 « LabelGemme »
- **La rue de la Source** : du n°1 « Casa Bravo » au n°24
- **Courte rue du Stofé**
- **La rue du Pont du Christ** : du n°1 « Ici Paris XL » au n°58 « VOO »
- **Rue des Carabiniers** avec croisement Barbier
- **Rue Charles Sambon** : n°3 au n°27
- **Rue du Chemin de fer**
- **Place de l'Hôtel de Ville**
- **Courte rue des Fontaines**
- **Rue des Brasseries**
- **Rue Constant Deraedt**
- **Rue de Nivelles** : n°2 au n°26 (en face de l'Hôtel de Ville)
- **Rue du Progrès**



- **Candidatures**

À ce jour, un premier jury a déjà eu lieu, le 9 avril, et deux lauréats bénéficient déjà des aides d'Objectif Proximité :

2024	
- Mr Moustache Rue de la Source 15	je m'installe
- Tartineke Courte rue du Stofé 3	je me réinvente

La prime versée aux candidats correspond à **60 % des dépenses éligibles pour un montant maximum de 7.500 €**. Les aides octroyées dans le cadre d'Objectif Proximité sont cumulables avec les aides reçues du Fonds de Développement Commercial pour autant qu'elles ne couvrent pas les mêmes investissements.

Une attention particulière sera portée aux projets de commerces partagés (et colocation commerciale), ceux dont l'activité promeut les circuits courts et/ou produits locaux ainsi qu'à l'innovation et la créativité des projets.

Les candidats voulant déposer leur dossier peuvent se renseigner et trouver les formulaires sur notre site www.wavre.be/objectif-proximite.

La Ville de Wavre remercie la presse de l'attention qu'elle porte à ses communications et du relais qu'elle voudra bien en assurer dans ses médias.

Contacts :

Hélène Mathys – Service Commerce – 0473/98.17.58 – helene.Mathys@wavre.be

Julie Goffart – Service Communication – 0497/04.50.93 – julie.goffart@wavre.be

Moon Nassiri – Échevin du Commerce – moon.nassiri@wavre.be